

INTERPELLATION

Auteur Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Werner Jordan, AdG/LA
Objet Ne pas rater le train de la numérisation
Date 12.09.2017
Numéro 3.0343

Le Valais compte un nouveau ministre de l'économie en la personne de Christophe Darbellay. Ce dernier entend se consacrer aux défis de demain. La téléphonie de 5^e génération – avec des vitesses jusqu'à dix fois supérieures à celles du réseau 4G (LTE) – est une condition essentielle au développement de la conduite autonome. Cette dernière aura pour effet de rendre les régions périphériques et les communes de montagne bien plus attrayantes, transports publics et transports privés étant appelés à se combiner.

Les signaux en provenance de Berne sont toutefois contradictoires: à Genève, la conseillère fédérale Doris Leuthard a dit en substance que, sans la téléphonie mobile de la 5^e génération, la numérisation ne pourra pas progresser. Selon elle, la Suisse a quatre ans pour se doter d'infrastructures permettant aux entreprises de se préparer à l'économie numérique, sans quoi nous ferons face à un énorme problème. Or, aucune mention du réseau 5G n'est faite dans le projet de révision de la loi sur les télécommunications.

Dans ce contexte, le Valais et les régions périphériques de Suisse ne peuvent se permettre de rater le train une fois de plus.

Conclusion

Les questions suivantes se posent dans le cadre de la présente interpellation:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il bien saisi l'importance de la 5G? A ce stade, a-t-il élaboré des stratégies qui ne sont pas encore connues du Grand Conseil?
2. Le Conseil d'Etat est-il du même avis que les cosignataires, à savoir que la construction du réseau 5G doit être généralisée et simultanée dans l'ensemble des régions de Suisse?
3. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la 5G doit être intégrée dans le service public afin que, en Suisse, on paie partout le même prix pour bénéficier des mêmes prestations?
4. Si oui, le Conseil d'Etat est-il prêt à demander, de concert avec les autres cantons périphériques, que le nouveau réseau 5G soit régi comme une composante du service public dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les télécommunications?